

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LEGISLATURE 2026-2031 - REPARTITION DES DICASTERES

Lutry, le 10 juin 2026 – La Municipalité élue de Lutry s’est réunie le 18 mai 2026 afin de procéder à la répartition des dicastères. Seule nouvelle élue au sein de l’exécutif communal, Mme Charlotte Mathis sera en charge de l’Aménagement du territoire et Bâtiments, auxquels seront adjoints les Gérances. Les autres Municipaux ont été reconduits dans leurs dicastères respectifs.

Les dicastères sont ainsi répartis comme suit, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

- **M. Charles Monod, Syndic** – Administration générale, Services industriels, Informatique et Développement durable
- **M. Alain Amy** – Jeunesse, Culture, Affaires sociales et Paroisses
- **M. Etienne Blanc** – Finances, Travaux et Domaines
- **Mme Charlotte Mathis** – Aménagement du territoire, Bâtiments et Gérances
- **M. Patrick Sutter** – Mobilité et Sécurité

Cette répartition a été arrêtée dans un esprit de continuité, afin de garantir une organisation claire, cohérente et équilibrée des différents domaines d’action communale. Pour la législature 2026-2031, la vice-syndicature sera exercée selon un principe de rotation annuelle entre les membres de la Municipalité.

Par cette organisation, la nouvelle Municipalité entend poursuivre les projets engagés, relever les défis à venir et accompagner le développement harmonieux de la Commune au service de la population lutrienne.

La Municipalité

### Renseignements complémentaires

M. Charles Monod – Syndic

[charles.monod@lutry.ch](mailto:charles.monod@lutry.ch) – M : 079 210 20 74